

En 1675, il acheta pour 110 écus impériaux une rente annuelle de 15 sétiers de froment à Alsdorf.

En 1676, les villageois de Dreis se révoltèrent; la querelle fut réglée seulement sous l'Abbé Benoit Zender. (9)

La même année, il obtint la confirmation du droit de percevoir plusieurs dimes sur le ban de Schieren, malgré les réclamations du curé de Stegen.

En 1679, il nomma un curé à Itzig.

En 1672, il acheta pour 2600 livres au Roi d'Espagne la juridiction sur la ville d'Echternach avec le droit de nommer le justicier, d'ériger un gibet, de faire faire des exécutions capitales et de percevoir le tiers des amendes; il s'obligea à relever ces droits à titre de fief au courant de la même année, ce qu'il fit auprès du Prince de Chimay, lieutenant du Roi d'Espagne. (10)

En 1680, ce monarque le nomma conseiller de courte robe au Conseil Provincial; pour l'expédition des patentes de cette nomination, il dut payer cent livres de Flandre.

En 1683, il acquit pour 240 écus impériaux une partie de la dime de Bettembourg.

En 1683, il acquit pour 1130 florins plusieurs terres à Lauterborn.

Le 4 mai 1676, il acquit de la bourgeoisie d'Echternach un terrain marécageux et alors sans grande valeur, au lieu dit Lütschen; il lui donna pour ce bien à peu près 80 journaux (jugera) de terrains situés au lieu dit Coran, et lui versa 700 écus impériaux. L'Abbé renonça au profit de la bourgeoisie à une somme de 212 patagons et à une autre de 200 écus d'Espagne que celle-ci devait au monastère. Il acquit encore pour le prix de 110 pièces divers petits héritages situés au lieu dit Tilschen et ailleurs. (11) Il détermina encore les bourgeois d'Echternach à renoncer au droit de pâturage (12) sur les terres qu'il avait acquises et les prairies qui bornaient le lieu dit Tilschen. Il fit entourer ces prés d'un canal pour l'écoulement des eaux et fit planter l'allée d'arbres, qu'on voit encore, afin que les religieux fussent pendant leurs promenades à l'abri des chaleurs excessives. Il fit jeter les fondements de la maison des Lischen par la construction de la partie centrale de cette maison, qui comprend la cuisine et le grand dortoir qui sert de réfectoire. Dans la suite, le R. P. Grégoire Schoupe (12) ajouta à ce bâtiment les ailes latérales et une allée transversale avec d'autres constructions.

En sus, le R. P. Abbé acquit du Roi d'Espagne pour une redevance annuelle de 4 sétiers de seigle et de 2 chapons la propriété du fossé qui sépare le couvent de son jardin. Dans la suite, ce fossé fut comblé et servit à la construction d'une partie des dépendances et à l'arrangement du jardin, tel qu'il existe maintenant.

Le gouvernement du R. P. Philippe fut affligé par beaucoup de graves et cruelles vexations de la part des Français. En effet, le duc de Créqui qui occupait avec ses troupes une grande partie de la Province imposait de lourdes charges et contributions aux biens de l'Abbaye. Il résulte de